

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **8 juin 2021** en vidéoconférence, par le biais de Facebook Live. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil par les moyens de participation suivants :

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-julie.qc.ca
- par téléphone, à l'avance, au 450 922-7050.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

DEMANDE N° 21-08 : 477, rue des Marguerites – Zone H-222

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un solarium 3 saisons, attenant au bâtiment principal à l'arrière et comprenant des ouvertures, à une distance de 1,8 mètre de la limite latérale gauche du lot, plutôt que 2 mètres, tel que prévu à l'article 11.1.5.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 346 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-09 : 1851, rue Nobel (Imprimerie Sainte-Julie) – Zone I-102

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une aire de stationnement localisée à une distance de 1,3 mètre du mur avant du bâtiment principal agrandi, plutôt que 2 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 234 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-10 : 1667, rue Principale – Zone C-302

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Une allée d'accès à double sens d'une largeur de 5,3 mètres à l'entrée du site, sur une profondeur de 5,5 mètres depuis la limite avant du terrain, plutôt que d'un minimum de 7 mètres sur une profondeur minimale de 3 mètres à partir de l'emprise publique, tel que prévu à l'article 5.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- Une allée d'accès à double sens d'une largeur de 3,3 mètres débutant à 5,5 mètres de la limite avant du terrain, jusqu'au coin arrière gauche du bâtiment, plutôt que d'une largeur de 5 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 431 952 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-11 : 2000-B, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151

Cette demande a pour but d'autoriser :

- Des plantations en bac représentant une proportion minimale de 35 % de couvert végétal dans l'aire d'isolement requis de deux mètres au périmètre de la terrasse, plutôt que 50 %, tel que prévu à l'article 5.3.6.6 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 429 398 du cadastre du Québec.

DEMANDE N° 21-12 : 963, boulevard N.-P.-Lapierre – Zone H-351

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'un garage détaché existant, à 0,7 mètre de la ligne latérale gauche du terrain, plutôt qu'un mètre, tel que prévu à l'article 4.2.2.3 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 551 788 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 20 mai 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate